

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction « gestion du personnel » ;
bureau des officiers.*

DÉCISION N° 0-54021-2007/DEF/DPMM/1/E portant attribution du diplôme technique.

Du 13 août 2007

NOR D E F B 0 7 5 1 8 0 9 S

Référence de publication : BOC N°24 du 10 octobre 2007, texte 159.

Le diplôme technique est attribué à l'officier spécialisé de la marine dont le nom suit :

TECHNIQUE.

A compter du 1er juillet 2007

EV1 PSYAP **Van Huffel** (L) 92005...1 TOULON SLPA.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contre-amiral,
directeur adjoint,*

Denys ROBERT.